

Prix de la Nouvelle d'Angers 2008

RÈGLEMENT

1. L'association *Nouvelles R* et la Revue *Harfang* en partenariat avec la Mairie d'Angers, l'association Le Chant des Mots et les éditions Siloë organisent **tous les 2 ans** un concours de nouvelles qui a pour but de récompenser et de diffuser un recueil inédit d'un auteur contemporain.
2. Ce concours est ouvert à tous les auteurs francophones, résidant en France ou à l'étranger, qui devront présenter un recueil original, non édité et libre de tous droits. **Le sujet est libre**, dans tous les genres.
3. Chaque candidat adressera son recueil **comportant 7 nouvelles et plus, sur 80 pages maximum, en 3 exemplaires dactylographiés en double interligne (1500 signes par page) paginés et reliés**, sans autre mention que le titre et un code de 3 lettres suivies de 3 chiffres, ex : ABC 123) pour préserver l'anonymat.
4. Chaque envoi sera accompagné :
 - d'une **fiche de participation, dactylographiée, au format A4** indiquant nom, prénom, adresse, téléphone, titre du recueil et code choisi par l'auteur ;
 - d'un **chèque de 10 Euros** pour les frais de poste et de dossier (à l'ordre de l'association *Nouvelles R* ou de la revue *Harfang*)Les textes ne seront pas retournés à leurs auteurs : les organisateurs s'engagent à les détruire après les délibérations.
5. Les envois sont à adresser entre le **1 janvier 2008** et le **15 mars 2008, date limite** (tarif normal, non recommandé, cachet de la poste faisant foi) à :

Prix de la Nouvelle d'Angers 2008
13 bis avenue Vauban
[49000] ANGERS
6. Le recueil primé sera publié (intégralement ou dans une version remaniée en accord avec l'auteur et en fonction des besoins éditoriaux) dans la collection « îlot » par les éditions Siloë qui en assureront la diffusion. La remise du prix aura lieu à Angers en octobre 2008 **en présence du lauréat**, à une date précisée ultérieurement. Tous les participants seront informés du palmarès et recevront un exemplaire du recueil primé.
7. Le jury sera composé des membres habituels du Comité de lecture de la revue et de professionnels du livre : écrivains nouvellistes, éditeurs, journalistes, bibliothécaires, libraires. Les décisions du jury seront sans appel.
8. La participation au concours implique l'acceptation totale du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'en modifier les termes ou d'annuler le concours si des partenaires se retirent du projet ou si des circonstances extérieures les y contraignent.